

N° 24T045

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

Objet : Pose d'un échafaudage
Lieu de la demande : 1 rue Molière
Du 12/02/2024 au 12/05/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **SCI 1 rue Molière – 9 avenue R. Garros – 13700 Marignane** pour le compte de : **SCI 1 rue Molière représentée par son gérant, M. PARCOLLET Nicolas**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **06 FEV. 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Eric Le Dissès



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du

1 rue Molière
13700 Marignane

LOCALISATION DE LA DEMANDE

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

COMMUNALE

DEPARTEMENTALE

PRIVEE

SCI 1 rue Molière (Représentée par M. PARCOLLET
Nicolas son gérant)

LE PETITIONNAIRE

Adresse

9 avenue R. Garros - 13700 Marignane

Tél./FAX

06 23 75 21 33

Mail e.renov.tout@gmail.com ictrapy@laposte.net

POUR LE COMPTE DE

SCI 1 rue Molière

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 12/02/2024 au 12/05/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Pose d'un échaffaudage

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

HORAIRES DE CHANTIER : 08h00 - 17h00

LONGUEUR TRANCHE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

20 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

PASSAGE VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION D'UNE BENNE OU DE CLOTURE DE CHANTIER

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain :
DP N°13054 21 00087

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE



DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 05/02/2024

ADRESSE DES TRAVAUX

1 RUE NOLIERE 13700 MARIGNANE

LE PETITIONNAIRE (nom de l'entreprise effectuant les travaux)

SCI 1 RUE NOLIERE

Adresse (du pétionnaire) 9 AV ROLLAND FARROS 13700 MARIGNANE

Tél./FAX 0623 752133

Mail e.RENOV.TOUT@gmail.com / AG.truyp@la-poste.net

Travaux pour le compte de (Nom) SCI 1 RUE NOLIERE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

3 MOIS
Du 5/02/2024 au 31/04/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

POSE D'UN ECHAFAUDAGE TOUTE HAUTEUR ET LARGEUR FAÇADE

Prescriptions techniques

Horaires de chantier 8h → 17h TRAVAUX DE NUIT NEANT

Passage VL et PL OUI STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

Installation

Echafaudage (dimensions) 5m x 12m Benne (en m3) NEANT

Camion (tonnage) 3T5

Joindre: plan de situation et le cas échéant autorisation d'urbanisme

Formulaire renseigné à envoyer à l'adresse suivante: dst@ville-marignane.fr

DEJA FAIT, UNE AUTORISATION A ETE FAITE POUR LA MEME CHOSE EN 2022 ET RETIREE POUR MISE EN SECURITE EDF (FAITE AU 01/02/2024).